

## Front social

## Le Snec montre de l'humeur

OTEMBE-NGUEMA

Libreville/Gabon

*L'épineuse question de la suspension illégale, à leurs yeux, des salaires et le non-paiement de la prime d'incitation à la recherche sont à l'origine de la colère des enseignants-chercheurs.*

DEPUIS hier, les enseignants-chercheurs regroupés au sein du Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec) campent à l'entrée de l'Université Omar Bongo (UOB). Ils réclament le rétablissement des salaires suspendus de manière illégale et le paiement de la prime d'incitation à la recherche (Pir).

Il faut dire que l'occupation de l'entrée de l'UOB intervient quelque temps après l'avertissement adressé par les intéressés au gouvernement, afin que celui-ci revoie la manière de traiter les problèmes les concernant. "Le gouvernement de la République n'a eu de cesse de nous avilir par des coupures et autres suspensions de salaire", avait lancé l'un des responsables du syndicat. Il a indiqué que l'année académique 2014-2015 a été marquée par une crise sans précédent dont les conséquences ont eu un impact considérable sur la vie des enseignants-chercheurs, lesquels revendiquent de meilleures conditions sociales.

L'attitude du gouvernement, a-t-on entendu dire sur le campus universitaire, est de tenter de diviser le corps des enseignants-chercheurs, sous le prétexte du respect de la loi. "C'est peut-être au nom de cette même loi que l'Etat refuse, depuis deux mois, de payer aux enseignants-chercheurs et chercheurs la prime d'incitation à la recherche (Pir) et de restaurer les salaires de plus de vingt-sept enseignants-chercheurs de l'UOB qui ont pourtant rempli leurs tâches professionnelles au mois de mai 2015", a ironisé le président de la section UOB du Snec. Celui-ci s'est étonné de ce qu'il n'y ait pas de communication autour de ladite Pir. "Peut-être est-elle la pire des choses !", a dit un autre enseignant, avec une pointe d'humour.

Pour les enseignants, le gouvernement manque aujourd'hui de philoso-

phie et de lucidité. "Ces deux mots ne sont pas anodins : la philosophie est la base fondamentale devant permettre à tout être ou groupe humain de mieux s'interroger, non seulement sur ses propres objectifs de vie, mais également sur ceux de la société qu'il contribue à bâtir et qu'il est amené à léguer à la postérité", a souligné, en colère un chargé de cours au département de sociologie. Cet enseignant ajoute que les questions inhérentes aux modèles de société revêtent aujourd'hui un caractère d'urgence dans un contexte qu'elles n'ont jamais connu précédemment : définir les processus visant à élargir au maximum les possibilités offertes aux femmes et aux hommes du Gabon pour vivre le mieux possible. Ces possibilités, a-t-il déclaré, sont envisagées à plusieurs niveaux essentiels : mener une vie longue et saine et être en mesure d'acquérir des connaissances. Ce qui implique que soit ouvert l'accès aux ressources indispensables à un niveau digne et décent de vie.

En ce qui concerne la lucidité, il a affirmé que tout problème ne trouve de solution durable qu'à la condition où la réalité du contexte est maîtrisée. "On ne construit pas d'édifice avec du carton-pâte, on ne transforme pas la panthère en chien de berger et on ne prend pas un champ de cailasse pour y planter du blé", a-t-il précisé. Cependant, a-t-il estimé, être lucide ne signifie pas qu'on renonce à toute idée d'amélioration, fut-elle individuelle, sociale ou politique. Au contraire, se donner le courage de la réalité de soi et de son environnement comme base première de réflexion représente le socle indispensable à nos possibilités tangibles de progression.

"Nous ne sommes peut-être pas une priorité, mais nous avons des droits, sachant que nos collègues du secondaire, en grève à la même époque, venaient de percevoir les arriérés de la PIP et la Pife", a fait remarquer un chercheur qui a signalé un très grand décalage entre les intentions du gouvernement et les actes qu'il pose.

Les enseignants-chercheurs et chercheurs ont fermé le portail pour réclamer le rétablissement des salaires et le paiement de la Pir.

Photo : Adjal NTOUTOUME



## MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL

#### Visa de conformité de la DGBFIP :

**Date de lancement**

**: 18 juillet 2015**

**Appel d'offres**

**: N° 03/MEPIP/SG/DGDDI/2015**

**Nom du projet**

**: Travaux de construction et de réfection de bâtiments administratifs**

**Source de financement**

**: Budget de l'Etat.**

#### 1. OBJET

La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects lance un appel d'offres pour la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs.

**Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects**

**Sise à Oloumi (Face au siège de SOBEA)**

**Porte n° 308**

**BP : 40**

**Tél. 01-79-53-72**

**-Libreville-**

<http://www.dgmp.ga>

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en six (6) lots suivants :

Lot n°1 : Travaux de construction du Bureau Central de Lambaréné

Lot n°2 : Travaux de construction du Bureau Secondaire d'Ekata

Lot n°3 : Travaux d'aménagement du Bureau Central voitures et engins d'occasion d'Owendo

Lot n°4 : Travaux de réfection du Bureau Central de Libreville Aéroport

Lot n°5 : Travaux de réfection du Bureau Central de Port-Gentil/Aéroport

Lot n°6 : Travaux de construction de la brigade de Dousala.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Le Directeur Général du Budget  
et des Finances Publiques

  
Jean Fidèle OTANDAULT

Le Directeur Général des Douanes  
et Droits Indirects

  
Michel ONDINGA-NGOENGOUE

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **mercredi 19 août à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le 05 août 2015 à 11 heures** dans la salle de réunion de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.